



Paris, le 27 janvier 2016

Productions radiophonique et musicale avant tout

Jamais les personnels n'avaient ressenti un tel abandon, un tel désarroi. Le 21 janvier, c'est devant des salariés clairsemés au studio 104 que le président Gallet a lu son discours qu'il qualifiait lui-même d'exercice formel. Deux projets étaient mis en avant pour 2016, deux chantiers (sans issue ?) qui n'emportent pas l'adhésion du personnel et ne correspondent pas aux missions fondamentales de Radio France.

La perspective d'alimenter la nouvelle chaîne de France Télévisions et la conversion de la Maison de la Radio en Maison de la culture affichent des intentions en contradiction avec l'essence même de la radio publique telle que définie dans l'article 44 de la loi de 1986 :

Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio à caractère national et local, destinées à être diffusées sur tout ou partie du territoire. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.

Le 19 février, M. Gallet reviendra au 104 pour évoquer les futurs usages des studios moyens. L'Unsa avertit la direction : les turpitudes du chantier de Réhabilitation ne peuvent avoir raison de la production radiophonique. Pour exemple, la dernière hypothèse qui vise à déplacer à Mangin la DPP, fraîchement installée au 10ème étage en cohérence fonctionnelle avec les chaînes, est une aberration totale. Ce que nous avons rejeté des conclusions du cabinet d'audit Bearing point, nous le combattons avec la dernière énergie lorsqu'on veut nous l'imposer par les contingences du bâtiment. Il est aujourd'hui inconcevable de disperser les locaux techniques, studios et cellules. Il est impensable de démunir les antennes de leurs moyens de production. Les décisions d'aujourd'hui mettent en cause notre capacité à produire les programmes qui nous distinguent des radios privées. La délocalisation de près de la moitié des cellules à Mangin et la fermeture simultanée de l'ensemble des studios moyens en 2017 pour 3 ou 4 ans, le détournement de studios double hauteur pour faire de la TV, c'est condamner notre capacité à alimenter France Musique, France Culture ou France Inter en programmes élaborés.

Radio France n'a pas vocation à fournir des informations à France Télévisions avec une agence de dépêches à France Info, à louer des salles aux congressistes susceptibles de renflouer les caisses.

Radio France, c'est des antennes de radio et des formations musicales. La Réhabilitation et l'étranglement budgétaire constituent des enjeux si complexes, qu'il est urgent de se recentrer sur les fondamentaux inscrits dans la loi. Nous en sommes à un point où les personnels se demandent si l'entreprise est pilotée. Assez d'inconséquence !